

subsistance, telles qu'elles sont appliquées dans le cadre de certains programmes provinciaux d'aide sociale.

Les propositions concernant l'établissement d'un revenu annuel garanti varient en substance. Certaines impliquent la refonte de tous les programmes provinciaux et fédéraux, allée à la réforme du régime fiscal, alors que d'autres se bornent à suggérer un remaniement de certains programmes fédéraux, ainsi que des déductions et des exemptions fiscales spécifiques. Certains auteurs préconisent de ne pas toucher aux prestations provinciales d'aide sociale tandis que d'autres suggèrent de négocier un nouvel accord fédéral-provincial.

Quelques intervenants font valoir que nous avons déjà, au Canada, tous les éléments d'un régime de revenu annuel garanti sous la forme des prestations fédérales et provinciales versées actuellement aux personnes âgées, aux familles avec enfants, aux chômeurs, aux mères célibataires et aux handicapés⁽²²⁾. Toutefois, le régime actuel est non seulement complexe sur le plan administratif, mais il présente en outre des aspects contradictoires. Ainsi, il existe des prestations familiales qui bénéficient plus particulièrement aux pauvres tandis que, parallèlement, certaines autres déductions fiscales avantagent les plus nantis. L'instauration d'un revenu annuel garanti permettrait de créer un système à la fois plus cohérent et plus équitable, simple à gérer et capable de canaliser les fonds disponibles en direction de ceux qui en ont le plus besoin. Les propositions en ce sens sont motivées par des objectifs humanitaires, mais aussi par l'idée que la pauvreté et tous les problèmes qui lui sont reliés coûtent au gouvernement plus cher que d'éventuelles modifications et rationalisations des programmes de sécurité sociale et des avantages fiscaux.

Les tentatives qui ont été faites jusqu'à présent en vue de restructurer les programmes fédéraux pour diriger les fonds disponibles vers les démunis se sont heurtées à de nombreuses objections, émises par de simples citoyens, des partis politiques et des gouvernements provinciaux. Certains détracteurs ont fait valoir qu'un revenu garanti inciterait les petits salariés à quitter leur emploi⁽²³⁾. Selon eux, il n'est pas possible de vouloir offrir une prestation qui soit à la fois suffisamment élevée pour faire échec à la pauvreté, mais pas trop élevée pour ne pas décourager la participation à la main-d'oeuvre active.

La mise sur pied d'un programme de revenu annuel garanti exige que l'on apporte des modifications aux ententes fédérales-provinciales actuelles, particulièrement le Régime d'assistance publique du Canada, qui régit la distribution de fonds au titre des programmes sociaux. Dans le

(22) Michael C. Wolfson, "A Guaranteed Income", *Policy Options*, janvier 1986, p. 35-45.

(23) Derek P.J. Hum, "The Working Poor, the Canada Assistance Plan and Provincial Responses to Income Supplementation", dans *Canadian Social Welfare Policy*, publié par Jacqueline S. Ismael, McGill-Queens University Press, Kingston et Montréal, 1985, p 123.